

# COPRO 100

Juillet 2019



CAISSE D'ÉPARGNE  
ILE-DE-FRANCE

- > Une **gestion allégée** : un seul prêt, avec des prélèvements **mensuels automatiques** sur le compte personnel de chaque copropriétaire participant à l'emprunt
- > Des **durées** au choix de **3 à 15 ans**
- > Une **caution obligatoire** évitant toute solidarité entre les copropriétaires en cas d'incident de paiement

CONDITIONS  
DU PRÊT

- > **2 copropriétaires** participants au minimum
  - > Montant minimum du Prêt Collectif : **30 000 €**
  - > Montant minimum d'emprunt par adhérent : **2 000 €**
  - > **Les copropriétaires participants** à l'emprunt doivent **être à jour de leurs charges**
- Ne sont pas finançables : les locaux commerciaux, les bureaux, les ASL, les AFUL**

CALCUL  
DU REMBOURSEMENT  
MENSUEL

**Votre montant de travaux financés en euros, à titre individuel**  
**X**  
**Mensualité pour 1 000 €**  
**(sur la durée choisie)**  
**÷**  
**1 000**

Quote-part de travaux à financer comprise entre 2 000 € à 4 999 €		Taux Fixe	mensualité pour 1 000 € de travaux financés (garantie et frais de dossier inclus)	Coût total du crédit				
				Total Intérêts	Total Garantie	Frais de dossier	Total	TAEG
<b>durées et taux possibles</b>	3 ans	0,55 %	28,72 €	8,62 €	15,38 €	10,00 €	34,00 €	2,20%
	5 ans	0,98 %	17,61 €	26,00 €	20,61 €		56,61 €	2,21%
	7 ans	1,16 %	12,85 €	43,50 €	25,90 €		79,40 €	2,21%
	10 ans	1,36 %	9,28 €	72,40 €	31,24 €		113,64 €	2,20%

Quote-part de travaux à financer comprise entre 5 000 € et +		Taux Fixe	mensualité pour 1 000 € de travaux financés (garantie et frais de dossier inclus)	Coût total du crédit				
				Total Intérêts	Total Garantie	Frais de dossier	Total	TAEG
<b>durées et taux possibles</b>	3 ans	0,55 %	28,72 €	8,62 €	15,38 €	10,00 €	34,00 €	2,20%
	5 ans	0,98 %	17,61 €	26,00 €	20,61 €		56,61 €	2,21%
	7 ans	1,16 %	12,85 €	43,50 €	25,90 €		79,40 €	2,21%
	10 ans	1,36 %	9,28 €	72,40 €	31,24 €		113,64 €	2,20%
	12 ans	1,41 %	7,90 €	91,00 €	36,63 €		137,63 €	2,21%
	15 ans	1,55 %	6,52 €	127,00 €	36,63 €		173,63 €	2,21%

**Le barème applicable sera celui en vigueur à la date où la Caisse d'Épargne Ile-de-France notifiera son accord de principe.**

- > Les mensualités indiquées comprennent l'amortissement du capital, les intérêts, les frais de dossier et les frais de garantie.
- > Ce document ne constitue ni un accord de crédit ni une offre de prêt. Les simulations réalisées ci-dessus sont données à titre indicatif pour un montant de 1 000 € de travaux financés, sous réserve d'acceptation du dossier.
- > Les frais de dossier représentent 1% du montant des travaux financés.
- > Le prêt devra obligatoirement être garanti par un cautionnement souscrit auprès la Compagnie Européenne de Garanties et Cautionnements (CEGC). Les frais de garantie s'élevaient à 1,5 % du montant emprunté pour les durées jusqu'à 3 ans, 2% pour les durées au-delà de 3 ans jusqu'à 5 ans, 2,5 % pour les durées au-delà de 5 ans jusqu'à 7 ans, 3 % pour les durées au-delà de 7 ans jusqu'à 10 ans, et 3,5 % du montant emprunté pour les durées au-delà de 10 ans.
- > Pas de limite d'âge, pas d'assurance décès.

**Exemple :** pour un prêt de 100 000 euros accordé au syndicat des copropriétaires sur une durée de 10 ans avec financement des accessoires (frais de dossier et de garantie) au taux débiteur annuel fixe de 1,36 %, le syndicat des copropriétaires remboursera 120 échéances mensuelles de 891,76 euros. Taux annuel effectif global de 2,21 %. Coût total du crédit de 10 971,60 euros, dont 7 011,20 euros d'intérêts, 3 000 euros de frais de caution CEGC et 960,40 euros de frais de dossier. Montant total dû par l'emprunteur de 110 971,60 euros.